

La formation pratique aux permis du groupe D

Durant votre formation pratique, vous allez apprendre et comprendre :

les règles du code de la route, notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire

comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière

comment prendre en compte les passagers et leur sécurité

la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables

la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre **livret d'apprentissage** vous servira de guide pour contrôler votre progression.

Afin de disposer de repères, **cinq tableaux de progression** vous accompagneront dans l'acquisition des compétences indispensables. Ces tableaux détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont vous devez disposer.

Lorsque vous aurez assimilé toutes les compétences nécessaires, votre enseignant pourra vous présenter aux épreuves pratiques du permis de conduire.

L'examen pratique des permis transport de voyageurs

L'épreuve hors circulation

Le but de l'**épreuve hors circulation** ou **épreuve plateau** est de contrôler vos savoirs et savoir-faire : réglementation des transports, code de la route, sécurité et signalisations routières, prise en compte et sécurité des passagers, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres.

Longue de 40 minutes, elle se décompose en quatre exercices principaux :

Interrogation écrite : vous devez tirer aléatoirement 10 questions sur un jeu de 20 fiches et vous devez répondre en 6 minutes. Selon le nombre de réponses exactes, vous obtenez de 0 à 3 points. Attention : moins de 5 bonnes réponses, c'est l'élimination assurée !

Vérifications courantes de sécurité : vous devez faire le tour du véhicule, contrôler la présence des documents de bord et l'état mécanique, citer tous les organes de sécurité en annonçant leur présence et en vérifiant leur bon état. Les points attribués diffèrent selon les fautes et omissions.

LIRE LA SUITE

Dételage et attelage d'une remorque (pour les catégories D1E et DE)

Interrogation orale : vous tirez aléatoirement une fiche sur un jeu de 12 fiches portant sur des notions de sécurité. Les points attribués diffèrent selon les fautes et omissions. Cet exercice peut aussi être éliminatoire.

Maniabilité et essais freins : vous devez montrer votre aptitude à manœuvrer le véhicule en marche arrière sur un parcours sinueux entre des piquets que vous ne pouvez pas heurter. Puis vous devez réaliser un arrêt de précision, une mise à quai, ou un stationnement en créneau. La sortie de piste du véhicule, le heurt d'un piquet ou encore le non-respect de la zone d'arrêt en fin de marche arrière entraînent l'échec à l'essai en cours. Vous avez le droit à un ou deux essais en fonction de la notation acquise, et 5 minutes pour réaliser la manœuvre. Si vous n'y arrivez pas, vous êtes ajourné.

Pour être reçu à l'épreuve hors circulation, vous devez passer l'épreuve de maniabilité, ne pas avoir de note éliminatoire et totaliser un minimum de :

17 points sur 21 pour les catégories D1 et D

25 points sur 30 pour les catégories D1E et DE

Vous conservez le bénéfice de l'épreuve hors circulation **pour un an**, dans la limite de trois présentations à l'épreuve en circulation. Il faut réussir l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve en circulation

L'épreuve est la même quelle que soit la catégorie de permis et dure entre 40 et 60 minutes.

Pour être reçu, vous devrez obtenir au minimum 17 points sur 28 et ne pas commettre de **faute éliminatoire**.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	X							
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Total général								

Pour être reçu à l'épreuve en circulation, le candidat doit obtenir un minimum de dix-sept points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Elle est réalisée en ville, sur route et sur autoroute le cas échéant. Elle permet de vérifier si :

Vous respectez le code de la route

Vous maîtrisez la conduite de votre véhicule

LIRE LA SUITE

Vous êtes capable de circuler en sécurité

Vous êtes autonome dans la réalisation de votre trajet

L'inspecteur réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité. Il s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses et réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation.

Les résultats

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas le résultat directement. Vous recevrez, par voie postale, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC). Autre option : le téléchargement via le formulaire disponible sur **le site de la Sécurité Routière**.

Dans tous les cas, il vous faudra patienter 48 heures après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus) avant de connaître son dénouement.

Si vous réussissez : Bravo !

Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE est valable 4 mois et constitue votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

LIRE LA SUITE

En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté, accompagné d'une pièce d'identité, en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Pour suivre la fabrication de votre permis, rendez-vous sur le site de **l'ANTS**.

Attention : le titre provisoire ne permet pas de conduire à l'étranger.

La durée de validité du permis dépend de votre âge :

5 ans pour les moins de 60 ans

1 an à partir de 60 ans.

Le renouvellement est soumis à visite médicale.

Pour exercer le métier de conducteur routier dans une entreprise de transports publics ou privés de personnes, vous devrez ensuite passer **la FIMO** après le permis D, puis **la FCO** tous les 5 ans.

Si vous échouez :

La mention « INSUFFISANT » est indiquée en bas de votre bilan de compétences.

Vous pourrez vous représenter à l'épreuve pratique dans un délai minimum de 7 jours.

Attention : La réussite au code vous permet de passer 5 fois les épreuves pratiques, dans un délai maximum de 3 ans. Une épreuve pratique est comptabilisée à chaque échec à l'épreuve hors circulation et à l'épreuve en circulation.